

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/05/2026

## **REGENERER ET DEVELOPPER LE RESEAU FERROVIAIRE : LANCEMENT DU PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE ENTRE BORDEAUX ET TOULOUSE ET PRESENTATION DU CONTRAT DE PERFORMANCE ETAT-SNCF RESEAU**

**En déplacement jeudi 7 mai à Toulouse, le Premier ministre a confirmé, en présence de Philippe TABAROT ministre des Transports, la réalisation avec le soutien de l'Etat de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et la stratégie d'accélération de la régénération et de la modernisation du réseau ferré national, en cohérence avec les ambitions du projet de loi-cadre pour les transports en cours de discussion au Parlement.**

Le Premier ministre, en présence de Philippe Tabarot, ministre des transports, de David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, de Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, et de Jean Castex Président-directeur général du Groupe SNCF, a rappelé que le réseau ferroviaire est un patrimoine stratégique pour la Nation, indispensable à la cohésion des territoires, à la transition écologique, à la souveraineté nationale et à la compétitivité économique du pays.

Il a souligné la nécessité de poursuivre simultanément deux ambitions complémentaires : préserver et moderniser le réseau existant afin d'améliorer la sécurité et la régularité des circulations, tout en préparant l'avenir par la réalisation de grands projets structurants de transport répondant aux enjeux démographiques et d'aménagement du territoire.

À cette occasion, le Premier ministre a rappelé la volonté du Gouvernement de rendre « irréversible » le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse. Initié il y a plus de 30 ans, ce projet prévoit la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse reliant Bordeaux à Toulouse. Ce projet essentiel pour les 6 millions d'habitants du Grand Sud-Ouest permettra de relier Toulouse à Bordeaux en près d'une heure et à Paris en environ trois heures. Il répond aux besoins croissants de mobilité d'un territoire porté par une forte dynamique démographique et économique.

L'État et les collectivités territoriales ont matérialisé cet engagement par la signature d'un nouveau protocole de financement, prévoyant la mobilisation de 150 millions d'euros en 2026 puis de 260 millions d'euros en 2027 de la part de l'État. Ces financements permettront l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle, avec le lancement des premiers travaux préparatoires ainsi que, à brève échéance, des appels d'offres nécessaires à la réalisation de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse et des futures gares d'Agen et de Montauban.

Le Premier ministre a également rappelé à cette occasion que la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire national constituent une priorité de l'action gouvernementale.

Cet engagement se traduit concrètement par l'annonce de la mise en consultation du contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau pour la période 2024-2033. À travers ce contrat, l'État confirme une augmentation significative des investissements consacrés à la régénération et à la modernisation du réseau ferroviaire, afin d'atteindre dès 2028 un niveau d'investissement annuel de 4,5 milliards d'euros, soit une hausse supplémentaire de 1,5 milliard d'euros par an, maintenue jusqu'au terme du contrat.

La nécessité d'une hausse des investissements à ces niveaux dans la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire national avait été soulignée par la conférence « Ambition France Transports », lancée par le ministre des Transports entre mai et juillet 2025. Cette concertation a réuni l'ensemble des acteurs du secteur afin de construire un modèle de financement durable, capable de répondre aux besoins à moyen et long terme du système de transport français. Elle a abouti à la présentation d'un projet de loi-cadre pour les transports adopté le 28 avril à une très large majorité au Sénat, sécurisant les investissements futurs dans les réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux. L'adoption du projet de loi-cadre permettra la présentation à venir d'une loi de programmation pour les transports.

Cet effort sans précédent permettra notamment de porter à 1 000 kilomètres par an le volume de voies ferrées rénovées, contre 750 kilomètres aujourd'hui. Il permettra également d'accroître de 25 % les opérations industrielles de régénération des caténaires, pour atteindre un rythme de 330 kilomètres par an. Ces investissements bénéficieront directement aux usagers grâce à une amélioration de la qualité de service, notamment par une meilleure ponctualité des trains.

Compte tenu de l'ampleur de ces investissements, l'État mettra en place un suivi renforcé de l'exécution du contrat par SNCF Réseau, reposant sur des objectifs précis de performance, de qualité de service et de disponibilité du réseau, afin de garantir aux usagers un système ferroviaire plus fiable.

Philippe TABAROT, ministre des Transports, a déclaré lors de ce déplacement : « Avec les annonces en faveur du projet de ligne TGV Bordeaux-Toulouse et la présentation du contrat de performance Etat-SNCF Réseau, le Gouvernement montre qu'il fait le choix du train pour les prochaines décennies. Ces deux décisions traduisent la stratégie d'investir fortement à la fois pour la régénération et la modernisation de nos 28 000 kilomètres de voies ferrées, sans pour autant renoncer aux grands projets d'infrastructure à même de transformer durablement les territoires desservis et la qualité de vie des Français. »

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

## **Contacts presse**

### **Service presse de Philippe Tabarot, ministre des Transports**

Tél : 01 40 81 12 28

Mél : [presse.mt@transport.gouv.fr](mailto:presse.mt@transport.gouv.fr)